

Question présentée par la députée :

M^{me} Jocelyne Haller

Date de dépôt : 11 octobre 2018

Question écrite urgente

Quelles mesures prises suite au décès de Yemane ?

Yemane a été retrouvé mort le 4 juillet dernier. Il était âgé de 20 ans. Originaire d'Erythrée, il était arrivé en Suisse en juillet 2015 pour y déposer une demande d'asile, à l'âge de 17 ans, en tant que mineur non accompagné.

Comme l'a dénoncé la Coordination asile.ge suite à ce tragique décès, les autorités ne peuvent pas *« fermer les yeux sur le climat de grande anxiété et de découragement que les remises en question constantes du besoin de protection des personnes érythréennes suscitent, ainsi que sur la nécessité d'offrir un meilleur encadrement à des jeunes qui doivent trouver la force de composer avec un parcours de vie difficile »*.

La Coordination asile.ge poursuit en se déclarant *« inquiète pour de nombreux-ses jeunes, mineur-e-s ou arrivé-e-s mineur-e-s en Suisse ou encore de jeunes adultes, dont un grand nombre d'Erythréen-ne-s, qui sont actuellement dans un état de détresse alarmant. D'après ses amis proches, Yemane souffrait de cette situation d'exil et de la non-reconnaissance de ce vécu traumatique. Il y a une année, soit près de deux ans après le dépôt de sa demande, il a appris que le statut de réfugié ne lui avait pas été reconnu et qu'il devrait se contenter d'une admission provisoire. La spirale vers le bas s'est renforcée, ce qui s'est traduit notamment par un décrochage scolaire. »*

La Cour des comptes a déjà relevé en février dernier des déficiences dans l'encadrement de ces jeunes requérant-e-s, tout en reconnaissant également l'important travail qui a déjà été fourni par les travailleuse-ur-s sociaux et certaines institutions. Le parcours de vie difficile de ces jeunes impose à l'Etat de s'assurer qu'un accompagnement de qualité, adapté tant sur le plan éducatif, que social et en matière de la formation, soit prodigué par les institutions publiques.

Au vu des éléments susmentionnés, je prie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *Suite au décès de Yemane, une cellule de crise psychologique a-t-elle été mise sur pied par l'Hospice général ou un organe de l'Etat ?*
- *Suite au décès de Yemane, des mesures ont-elles été prises par l'Hospice général ou un autre organe de l'Etat afin de réduire au maximum la probabilité que de tels actes tragiques se reproduisent chez de jeunes requérant-e-s d'asile ? Si oui, lesquelles ?*
- *Au vu des conditions d'exil souvent très traumatiques vécues par les requérant-e-s d'asile et autres personnes migrantes, les requérant-e-s d'asile, et les nouveaux arrivé-e-s plus précisément, bénéficient-ils/elles d'un suivi psychologique particulier ? Si oui, de quelle manière ?*
- *Le droit des requérant-e-s d'asile d'accéder à des soins psychologiques et/ou psychiatriques est-il pleinement garanti dans le canton de Genève de la même manière qu'il l'est pour le reste de la population ?*
- *Au vu du fait que la remise en question du besoin de protection des personnes érythréennes par l'administration fédérale accentue le climat de grande anxiété et de découragement dans laquelle vivent les personnes érythréennes en demande d'asile, la Confédération a-t-elle été contactée par le canton suite au décès de Yemane afin de trouver des solutions au niveau fédéral afin de réduire au maximum la probabilité que de tels actes tragiques se reproduisent ? Si oui, avec quel effet ?*
- *Par ailleurs, des mesures ont-elles été prises suite au rapport de la Cour des comptes de février 2018 pour ce qui concerne les RMNA ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera.